

LE MANDEMENT DE BÉCHEVELIN

SES LIMITES ET SES PAROISSES

II

Après avoir ainsi déterminé l'étendue du mandement de Béchevelin, je vais essayer d'aborder un autre sujet non moins intéressant et non moins difficile, la recherche de différentes églises qui y ont été construites à diverses époques. Cette étude ne remontera pas au delà des premières années du XIII^e siècle, les documents que j'ai pu recueillir n'étant pas antérieurs à cette époque.

Le mandement de Béchevelin, au point de vue de la juridiction spirituelle, ne présentait pas moins d'anomalies qu'au point de vue judiciaire. Il faisait primitivement partie de l'archiprêtré de Meysieu en Dauphiné, l'une de ses paroisses avait pour annexe l'église de Villeurbanne qui était en dehors du mandement et cependant une autre de ses églises dépendait de l'abbaye d'Ainay et constituait la succursale de la paroisse Saint-Michel de Lyon. En fait le mandement de Béchevelin se trouvait divisé entre deux juridictions spirituelles, l'une lyonnaise, l'autre dauphinoise (1). Cet état de choses ne cessa qu'en 1678 lorsque l'archevêque de Lyon détacha la paroisse de Villeurbanne de celle de la Guillotière et réunit en même temps à celle-ci l'église de la Made-

(1) Il ne faut pas se méprendre sur le sens de cette distinction ; on sait que l'archiprêtré de Meyzieu en Dauphiné faisait alors partie lui-même du diocèse de Lyon.